

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 30 JUIN 2025**

PROCÈS-VERBAL DE DÉCISION DU PRÉSIDENT

Le soussigné, Monsieur Sébastien MINVIELLE, Président associé unique de la société 364 COMMUNICATION

DÉCIDE CE QUI SUIIT :

Article 1 – Transfert du siège social

Le siège social de la société, actuellement situé 12 Avenue Georges Clémenceau, 64500 Saint-Jean-de-Luz, est transféré à compter du mois d'août 2025 à l'adresse suivante :
27 Avenue de Migron, Bat E - 64200 Biarritz.

En conséquence, l'article 4 relatif au siège social des statuts sera modifié comme suit :

Le siège social est fixé au 27 Avenue de Migron, Bat E - 64200 Biarritz.

Article 2 – Pouvoirs

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités légales et réglementaires.

Fait à Saint Jean de Luz,

Le 30 juin 2025

Le Président

Sébastien MINVIELLE

